

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal devant se tenir le **18 août 2020**, à 19h, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

- Pour permettre au 100, avenue Windcrest la construction d'un portique empiétant 2m (6,6 pi) dans la marge avant secondaire plutôt que l'empiètement maximal autorisé de 1,6m (5,2pi) et empiétant 7,4m² (80pi²) dans la marge avant secondaire plutôt que l'empiètement maximal autorisé de 6m² (64,6pi²);
- Pour permettre au 815, avenue Tecumseh l'installation d'équipements mécaniques (2 transformateurs) dans la marge avant secondaire au lieu de la marge arrière et l'aménagement de 44 cases de stationnement au lieu des 79 cases requises.
- Pour permettre au futur 10, avenue Donegani (actuellement le bureau des ventes, future édifice multi-logement sur le lot 6 270 930) la construction d'un bâtiment de 10 étages au lieu de 9 étages, tout en respectant la hauteur maximale autorisée de 32m (105pi).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée ou peut faire ses commentaires par écrit, à l'attention du service des affaires juridiques et du greffe au 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3 ou par courriel au greffe@pointe-claire.ca.

Veuillez noter qu'en raison des mesures édictées par la Santé publique dans le contexte de la COVID-19, les places disponibles lors de la séance précitée seront limitées.

Donné à Pointe-Claire le 29 juillet 2020.

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **August 18, 2020** at 7:00 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

- To permit at 100 Windcrest Avenue the construction of a portico encroaching 2m (6.6ft) in the secondary front setback rather than the maximum permitted encroachment of 1.6m (5.2ft) and encroaching 7.4m² (80ft²) in the secondary front setback rather than the maximum permitted encroachment of 6m² (64.6ft²);
- To permit at 815 Tecumseh Avenue the installation of mechanical equipment (2 transformers) in the secondary front setback rather than in the rear setback and the arrangement of 44 parking spaces rather than the 79 spaces required.
- To permit at future 10 Donegani Avenue (currently the sales office, future multi-dwelling building on lot 6 270 930 Cadastre of Quebec) the construction of a 10 storey building rather than 9 storeys, the whole respecting the maximum permitted height of 32m (105ft).

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting or may make their comments known in writing to the Legal Affairs and City Clerk Department at 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec, H9R 3J3 or by email at greffe@pointe-claire.ca.

Please note that due to measures enacted by Public Health in the context of COVID-19, seats at the aforementioned meeting shall be limited.

Given in Pointe-Claire July 29, 2020.